



Le CNAHES poursuit la thématique «secteur public-secteur privé» abordé lors des dernières journées d'études sous forme d'un séminaire qui se déroulera en 3 séances et qui cherchera à saisir les alliances et les liens subtils qui se tissent entre les deux secteurs à travers les hommes et les femmes qui ont un pied dans les deux. Lors de la première séance, le 25 mai 2011, en Ile de France (le lieu vous sera communiqué ultérieurement), en partenariat avec l'AHPJM, nous nous intéresserons au secteur habilité Justice à travers des personnalités comme Juliette Boutonnier (Favez), Cécile Brunshwig, Hélène Campinchi, René Courtois, Frédéric-Auguste Demez... Fin 2011, nous arpenterons le secteur du Handicap et au 1er semestre 2012, l'Education nationale et le secteur dit de l'éducation spéciale. À vos agendas...

La lettre du CNAHES

Directeur de publication  
Roger Bello  
63 rue de Croulebarbe  
75013 Paris

ISSN 1777-3431

info@cnaahes.org  
www.cnaahes.org

La lettre est éditée et routée avec le concours du Synéas et mise sous pli par les militants du CNAHES Ile de France

## Du côté des archives

Et si nous allions faire un petit tour du côté des archives. Ces archives qui ont tant à nous dire sur l'histoire de l'Education Spécialisée et sur les chemins qu'elle a dû parcourir pour nous mener jusqu'à nos jours.

Par exemple, penchons-nous sur la façon dont on parlait, dont on s'occupait des filles. Quel sort leur était réservé lorsqu'elles tombaient dans le «désordre»? Fouillons des archives à la recherche d'éventuels éclaircissements.

Dès le XIXème siècle, on se préoccupe très sérieusement de cette embarrassante question. On peut lire dans les archives concernant «l'Institution, Règlement et Approbation de la Maison de Refuge du Bon Pasteur de Chambéry» (Savoie) que cette Institution a été créée par l'archevêque de cette ville «en vue d'offrir aux filles de mauvaise vie qui désirent changer de conduite et à celles qui, sans être encore tombées en faute, sont exposées à l'occasion prochaine de la séduction, des moyens sûrs et faciles de se soustraire aux dangers qu'elles courent et de se préparer un meilleur avenir, par la pratique de la vertu et de l'amour du travail.»

L'institution de cette Maison a été autorisée par un édit du roi Charles-Albert de Savoie, en date du 4 novembre 1838, entériné par le Sénat de Savoie le 18 décembre suivant. Voici quelques articles extraits du règlement et assez significatifs à mes yeux :

Art 7- Ne pourront être admises les filles enceintes ni celles infectées de quelque maladie contagieuse.

Art 8 - Les filles ou femmes admises payeront selon leurs moyens une pension convenue avec l'administration et les indigentes seront reçues gratuitement.

Art 10 - Les dites personnes seront appliquées à divers travaux dont le produit sera pour les 2/3 tiers au profit de la Maison et pour l'autre tiers mis en réserve pour elles en cas de sortie.

Art 11 - Ces personnes devront se conformer au règlement de la Maison, faute de quoi elles seront soumises à des peines disciplinaires qui ne pourront excéder la ségrégation au pain et à l'eau prononcée par la Supérieure pour 15 jours au plus et par le Conseil de la maison pour un temps plus long.

Art 13 - Les filles qui ne sont pas encore tombées

en faute seront séparées des filles repenties et seront soumises à un régime particulier

On peut y lire encore : «qu'il faut que la sollicitude pastorale établisse une Maison de refuge pour les filles et les femmes de mauvaise vie qui, souvent, persévèrent dans leur conduite immorale et scandaleuse parce que la misère et l'habitude de l'oisiveté les y retiennent ; qu'ouvrir un asile au repentir où l'instruction est jointe au travail, c'est préparer un avenir d'ordre et de vertu aux victimes infortunées des passions qui ont le désir de changer.»

Peut-on mesurer le chemin parcouru ? Certes les choses ont bien changé, la prise en charge des filles à bien évolué. Cependant, je ne peux m'empêcher de me rappeler que dans les années 1954/1955, lorsque les clubs de Prévention Spécialisée ont vu le jour, le seul club qui ne recevait que des filles et dont j'ai assuré la responsabilité quelques années, avait été créé au sein d'un quartier où la prostitution avait pignon sur rue, si je peux dire, Peu de filles qui l'habitaient étaient délinquantes mais elles étaient considérées, du fait de l'environnement, «en danger moral», expression assez familièrement utilisée à l'époque.

Jacqueline MATHIEU



## Jean Ughetto nous a quittés en mai 2010. Samuel Boussion nous rappelle son apport essentiel au concept de foyer de semi-liberté

**Jean Ughetto, le foyer de semi-liberté de Vitry-sur-Seine et le sociodrame.** 1951. L'arrivée d'un nouveau directeur au foyer de Vitry va changer le visage de l'institution. C'est Jean Ughetto (1923-2010). S'il présente les traits assez communs des premières générations d'éducateurs, il n'en apparaît pas moins comme une figure novatrice, surtout pour ceux qui veulent faire de Vitry autre chose. D'un côté, Jean Ughetto ne dénote pas parmi tous ces jeunes éducateurs qui commencent leur carrière dans l'immédiat après-guerre. C'est un rejeton de la classe moyenne, fils de commerçant. Il est en outre bachelier, comme une bonne proportion des premiers éducateurs.



de théâtre, il a en outre suivi des cours à l'Ecole d'éducation par le jeu dramatique, qui deviendra Ecole Jean-Louis Barrault. Mais, d'un autre côté, son profil est original, principalement par l'expérience retirée d'un voyage d'étude aux Etats-Unis en 1950-1951, qui va certainement changer ses vues et opérer une forme de révélation professionnelle. Il fait en effet partie d'un programme d'échanges, après avoir été choisi à la suite des entretiens menés à l'école Paul Baerwald à Versailles, école de service social qui possède un personnel d'Européens instruits par les Américains. Outre-Atlantique, il suit un programme académique, au sein de l'université, basé sur des cours en social work à l'Adelphi college et dans le cadre de la New York School of social work. Mais le voyage comporte aussi une grande partie pratique, puisque Jean Ughetto sera notamment *group worker* au sein de plusieurs institutions, en particulier au sein d'un village d'enfants. Il visitera de nombreux autres centres, assistera à des conférences, ira même jusqu'à traduire en français un ouvrage, *Working with teen-age gangs*. Quand il ouvre ses portes en 1950, le foyer de semi-liberté de Vitry se propose d'être ni

plus ni moins qu'un foyer de semi-liberté, comme il commence à s'en ouvrir régulièrement en France à cette époque. Pour autant, très rapidement, sa marque de fabrique se construit autour de ce que l'on va appeler le « sociodrame », inspiré et adapté pour le groupe de Vitry par les méthodes du Dr Jakob Moreno aux Etats-Unis, auprès de qui Jean Ughetto a été un temps *auxiliary ego*. Empirique à ses débuts, «théâtre de la spontanéité», la pratique du sociodrame-Vitry, comme on l'appelle alors, se précise et s'institutionnalise à l'initiative de Jean Ughetto. Jeunes du foyer et éducateurs se retrouvent ainsi régulièrement dans le cadre de sociodrames à thème, sorte de jeux dramatiques utilisés à la fois comme moyens d'aborder des situations conflictuelles propres aux jeunes (par exemple : « Nord-Africains en Algérie, à Paris, au Foyer »), mais aussi de « rééducation collective », autour de sujets issus de la vie au foyer (« Rien ne va plus au foyer, on met la clé sous la porte ») et comme un moyen d'abaisser les tensions communautaires (« Robert colporte des ragots »).

Samuel Boussion

Photo : Sur la route d'un voyage en Allemagne du foyer de Vitry, 1953

### La lettre

Faire justice  
13ème éditions des  
Rendez-vous de  
l'Histoire à Blois  
p. 2

Du côté des archives  
p. 4

### Nouvelles des régions

Bourgogne  
Rhône-Alpes  
p. 3

### Lectures

La gestion des  
dossiers des jeunes  
p. 2

L'invention de  
l'enfance inadaptée  
p. 4 du supplément

### Informations

Secteur public -secteur  
privé  
Séminaires

P. 4

## La question des dossiers de jeunes

Les 28 et 29 juin 2007, le CNAHES et les Archives de France, partenaires depuis plusieurs années, notamment pour la sauvegarde de nombreux fonds d'archives privées d'associations ou d'acteurs du secteur de l'éducation spécialisée, ont organisé à Angers deux journées d'études sur le sujet complexe des dossiers de jeunes. Qu'ils soient considérés avec un œil de professionnel de l'éducation spécialisée, de juriste, d'archiviste ou d'historien, les dossiers individuels issus de la protection de l'enfance et de l'éducation spécialisée sont extrêmement complexes. Souvent conservés dans de multiples institutions aux statuts différents, constitués de pièces de statut public pour certaines, et privé pour d'autres, ils se caractérisent par des délais de communicabilité parfois très hétérogènes. L'ouvrage qui vient de paraître, intitulé *La protection de l'enfance : écrits protégés, écrits ignorés - Les dossiers individuels de mineurs et de jeunes majeurs sous main de justice* rend compte du travail de collecte, de conservation, de communication et de mise en valeur de ces données. A l'occasion de cette parution, les Archives de France tiennent à saluer la mémoire de Françoise Tétard, récemment disparue, qui avait participé aux journées d'études d'Angers.

La Documentation française, 2010, 229 p, coll. Actes de colloques, 28 € - 29-31 quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07, tél. 01 40 15 70 10, fax 01 40 15 72 30, [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

# Faire justice

Le Cnahes était au Rendez-vous de l'Histoire à Blois, dont la 13e édition avait pour thème «Faire justice», sous la présidence de Robert Badinter.

Blésoise, je suis depuis 13 ans avec beaucoup d'assiduité et maintenant une organisation bien rodée cette manifestation initiée par Jack Lang durant son 2e mandat à la tête de la ville.

Ce rendez vous d'automne qui attire nombre d'historiens, étudiants, enseignants, journalistes et animateurs de radio, auteurs réalisateurs et éditeurs, personnalités politiques et ministres en exercice, donne à notre petite ville de Blois une effervescence intellectuelle et civique qui enchante. Pensez donc, sur un espace qui ne dépasse guère le kilomètre carré, ce sont 700 intervenants qui sur 3 jours animent conférences, débats, communications, présentations pédagogiques, ateliers, auxquels s'ajoutent un cycle cinéma présentant une soixantaine de films, une dizaine d'expositions, des cafés et dîners littéraires et historiques, lesquels totalisent environ 30 000 entrées avec des participants attentifs et disciplinés, dont le principal souci est d'entrer avant la fermeture draconiennes des portes sans faire trop de queues. Pour couronner le tout, un salon du livre d'histoire où exposent environ 200 éditeurs qui accueillent 300 auteurs pour des dédicaces et la remise de 3 prix !!... et un salon du livre ancien réunissant une quinzaine de bouquinistes... Un vertige ...

Me promenant cette année avec mon expérience du Cnahes, j'ai suivi des conférences dont je résume ce que j'ai retenu.

Sur le thème «Libertés et sûreté dans un monde dangereux»

Madame Mireille Delmas-Marty, professeur au Collège de France et titulaire de la chaire «Etudes juridiques comparatives et Internationalisation du droit», a pointé la déshumanisation des lois sécuritaires et l'illusion qu'elles représentent. Elle a plaidé pour une justice qui, en s'appuyant sur le droit pénal, postule la responsabilité et le libre arbitre des mis en cause, alors que des lois dites de sûreté (comme la loi sur la rétention de sûreté du 25 février 2008) postulent une prédétermination des criminels.

Michel Onfray, dont le sujet était «l'Injustice de la Justice», a développé et discuté les concepts bibliques de Connaissance, Responsabilité, Punition à l'œuvre dans la justice occidentale. «Si les crucifix ne sont plus dans les prétoires, ils sont dans les têtes». Il constatait l'inégalité d'accès aux moyens du libre arbitre qui permet de se mouvoir libre dans l'ensemble des contraintes du vivre ensemble et concluait par un appel aux valeurs de fraternité, hospitalité et bonne distance, partage et clémence.

Robert Badinter, chargé de la conférence de clôture, développait sur le thème «Justice et Histoire» la contribution des historiens qui, en mettant à jour, des décennies après, des faits qui n'avaient pas été qualifiés, a permis la reconnaissance de crimes et la mise en cause de leurs auteurs comme Bousquet, Touvier et Papon.

Il montrait par ailleurs comment ces historiens, appelés à la barre lors des procès Papon et Touvier,

ont été confrontés à la question du serment : pouvaient-ils, au nom de leur discipline, prêter serment de «dire toute la vérité, rien que la vérité» ?

Il émettait enfin une réserve à la démarche qui laissait la constitution des faits historiques dépendante des avancées de la recherche, risquant de faire apparaître ceux qui sont éclairés d'une plus grande valeur que ceux qui ne le sont pas encore.

Et la justice des mineurs me direz-vous ? 5 travaux lui ont été consacrés : un atelier pédagogique sur la justice des mineurs à destination des classes de lycées ; la présentation du film de Tony Lainé et Daniel Karlin : «Les enfants du juge Véron» ; la communication de Claire Dumas sur le travail qu'elle a réalisé avec Françoise Tétard «Quand la justice mettait ses filles au couvent» ; celle de Jacques Bourquin «De la correction à l'éducation, l'institution de l'Education Surveillée de St Maurice à Lamotte Beuvron 1872 1990» ; et enfin la table ronde «Jeunesse, Violence et Justice : histoire d'une peur sociale» avec Ludivine Bantigny, Véronique Blanchard, David Niget, Michèle Perrot, Eric Pierre, Jean Jacques Yvorel.

Un hommage appuyé a été rendu à Françoise Tétard récemment disparue, en particulier par Michèle Perrot, qui a souligné sa ténacité à protéger les archives privées.

Les communications insistaient sur la peur sociale qu'ont toujours engendrée les jeunes en

>>>

## Nouvelles des régions

### Bourgogne

Le groupe de Bourgogne a repris depuis quelques mois la tâche de reconstitution de l'histoire de l'éducation spécialisée. Déjà en 1997, pour la deuxième journée régionale du CNAHES, la recension des prises en charge dans le cadre de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence avait été réalisée.

Nous nous attachons maintenant au secteur du handicap en Côte d'Or et nous cherchons encore des témoignages et documents. Si vous êtes détenteurs des richesses aussi convoitées, n'hésitez à prendre contact avec nous...

Nous rappelons aussi la possibilité pour les particuliers et les établissements d'acquiescer le document réalisé sur [le dossier de la personne accueillie ou accompagnée](#) (ainsi que son archivage). Vous pouvez vous le procurer auprès de la déléguée régionale du CNAHES, Gisèle Daclin, au 06 81 62 24 50 (10 € + 3,15 € de frais de port).

### Rhône-Alpes

Après une année très active la délégation Rhône-Alpes invite ses adhérents et ses sympathisants à une journée régionale, le jeudi 10 mars 2011 à Lyon. Cette journée sera centrée sur «**la question du témoignage et de la mémoire orale**».

Au programme :

- Présentation de nos travaux, de notre site internet, du guide pour la réalisation d'entretiens - témoignages
- Intervention d'une historienne sur la Mémoire orale
- Table ronde : Témoignages croi-

sés de professionnels, psychologues, universitaires, sur «Professionnalisation et formation dans les années 60-70 dans la région stéphanoise, la naissance de Loire-Promotion» Programme détaillé, bulletin d'inscription, lieu, à consulter sur notre site internet : [cnahes-medicosocial-ra.fr](http://cnahes-medicosocial-ra.fr)

### Rhône-Alpes - 150 ans de l'œuvre du Prado

Les lecteurs de cette lettre savent que beaucoup d'associations qui comptent dans le secteur social ont vu le jour au cours du XIXème siècle. C'est le cas de l'œuvre du Prado, née en 1860. En 2010, elle a fêté son 150ème anniversaire. Les manifestations ont débuté les 7 et 8 octobre 2010 par un colloque organisé par la Fondation du Prado, qui s'est tenu à Lyon. Il a fallu un an de préparation et d'organisation pour mettre sur pied les principales manifestations. La délégation régionale du Cnahes a participé au comité scientifique qui a organisé ce colloque. Pendant deux jours près de 200 participants, universitaires, professionnels du Prado et d'ailleurs, administrateurs et partenaires, se sont rencontrés, ont échangé autour des problématiques de l'accompagnement des jeunes en difficulté. Comme l'ont dit le Président et le Directeur Général dans leur discours d'ouverture, depuis 150 ans le Prado a changé, il s'est adapté aux besoins de la société et il s'est développé dans de multiples directions, cependant il a conservé ses missions premières : le souci de l'éducation et de l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté.

Avec des interventions dans les champs de l'histoire, de la psychologie ou encore de la sociologie et de l'éducation, ces deux jours ont permis d'appréhender toute la complexité et toute la richesse du travail éducatif. Bien sûr, les uns et les autres n'ont pas tous été sensibles aux mêmes thèmes, mais ce colloque aura permis à beaucoup d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion, de se poser de nouvelles questions. Ainsi la place que devrait avoir l'histoire des institutions aux côtés des disciplines «classiques» que sont la sociologie et la psychologie, que l'on retrouve fréquemment dans notre secteur. Les préoccupations éthiques et déontologiques des professionnels ont été des points également abordés. Ce colloque était un pari pour l'Association : le pari de réunir dans un même cadre des universitaires et des professionnels et de leur donner la parole pour confronter leurs points de vue, leurs perceptions des problèmes. Pari semble-t-il gagné : la rencontre a eu lieu et chacun est reparti avec l'idée de poursuivre ce travail d'échange et de collaboration.

En commençant ce colloque par une intervention sur l'histoire du Prado et en le concluant par une intervention sur la professionnalité, ces deux journées se sont bien articulées autour de l'idée que l'histoire de l'institution est une base qu'il faut savoir prendre en compte et dépasser pour s'inscrire dans une modernité qui ne peut pas être amnésique. Pour les intervenants et les participants, ces deux journées ont été l'occasion de mieux connaître le Prado et de s'intéresser à son travail. Et c'est sans doute cet aspect qui a rendu le colloque intéressant : les échanges entre intervenants et participants. Un colloque ce n'est pas seulement un enchaînement d'interventions c'est également un moment à part, au cours duquel on se donne le temps de réfléchir, de

se connaître et d'aller au-delà des premières impressions. Ce colloque était le premier événement des manifestations du 150ème anniversaire du Prado. Deux soirées débats ont eu lieu à Lyon : une première sur «l'actualité de la pensée et des valeurs d'Antoine Chevrier» et une autre sur «les repères déontologiques» On pourra trouver les comptes rendus de ces rencontres sur les sites internet du Prado. [www.prado.asso.fr](http://www.prado.asso.fr) et [www.150ansduprado.fr](http://www.150ansduprado.fr)

>>> suite de la page 2

bandes dans la ville aux XIXe et XXe siècles, et montraient comment malgré les dénonciations, les lois et circulaires, les tentatives de changement de personnages charismatiques, les établissements ont fonctionné jusque dans les années 50-60 comme des lieux d'enfermement avec un personnel formé à la pénitencière pour les garçons ou religieux pour les filles. Véronique Blanchard a souligné le fait que les filles, normalement «douces et vulnérables», étaient privées de la reconnaissance de leur violence qui était d'emblée médicalisée, et pas jugée. Il a été souligné enfin comment les enfants étaient soumis à des durées d'enfermement beaucoup plus longues que les adultes du fait de l'intention éducative qui prévalait aux décisions de placement.

Voilà comment ces Rendez Vous, organisés par le Centre Européen de Promotion de l'Histoire, sous l'autorité d'un conseil scientifique présidé par Jean Noël Jeanne-ney, se donnent pour projet d'éclairer grâce à l'Histoire des questions d'actualité... L'année prochaine le thème sera l'Orient. Donc rendez-vous le troisième week-end d'octobre...

Catherine Thierry  
Déléguée régionale Centre